

Retrouvez toute notre actualité sur
www.covea-finance.fr

VENDREDI 30 JUIN ET SAMEDI 1^{ER} JUILLET 2023

Immobilier : les prix fous du littoral Ouest

// PAGES 2-3 ET L'ÉDITORIAL D'ÉTIENNE LEFEBVRE PAGE 16

PAIEMENT Face à l'érosion de ses parts de marché dans les paiements numériques, le groupe bancaire CIE Cartes Bancaires compte accélérer sa contre-offensive pour reprendre du terrain face à Visa et MasterCard. Le groupement des banques françaises a mis en place, fin 2022, un plan de développement d'un budget de plusieurs dizaines de millions d'euros. « Il y a une nécessité d'investir sur le digital [...] et d'amplifier la notoriété de CB », explique aussi « Echos » Jean-Paul Mazoyer, président de Cartes Bancaires. Le sujet sera au menu des réunions avec les banques françaises, ces prochains jours.

// PAGE 28

*Le plus grand défi
de la vie des entreprises*

La transition énergétique ne tient plus du rêve ou de l'hypothèse. Elle est aujourd'hui une nécessité, un principe d'action des entreprises qui est aussi un immense défi. Comment ménager la rentabilité, préserver l'efficacité tout en déployant massivement de nouvelles méthodes de production ? La transition écologique passe par le changement le plus radical de l'histoire des entreprises.

// PAGE 11

// PAGE 11



Par Eric Le Boucher

Oser la croissance
Par **Mathilde Lemoine**

Eloge des mathématiques

Par Jacques Attali

Nord-Sud, un dialogue à l'arrêt

Par **Philippe Chalmin**
 // **PAGES 11 À 13**

ÉPARGNE Alors que le partage de la valeur est au cœur des débats parlementaires, l'intérêt des Français pour l'actionnariat salarié continue de se renforcer. Tous les voyants sont au vert, avec davantage d'opérations, un intérêt accru des salariés pour les plans d'actionnariat dédiés et une

hausse de la part du capital des grands groupes détenue par leurs salariés actionnaires. Au sein des entreprises du CAC 40, la progression est nette, avec une hausse de 0,2 point sur un an du taux de détention par les salariés dans l'indice, à 3,6 % à la fin 2022.

// PAGE 32

ÉDUCATION La Cour suprême des États-Unis a mis fin, jeudi, à la discrimination positive dans les universités. Autre utile contre la ségrégation acceptée il y a soixante-dix-huit ans par cette même cour, elle a permis à des étudiants afro-américains ou latins de s'assurer une place dans l'enseignement supérieur sans pour autant imposer de quotas. Les promoteurs de la diversité craignent un recul de la proportion d'étudiants non caucasiens dans les établissements les plus prestigieux. Un an après avoir mis fin à la protection du droit à l'avortement aux États-Unis, la Cour suprême abat ainsi un autre pilier du progressisme, par six voix contre trois. **► PAGE 10**

ÉNERGIE A la veille de la date butoir fixée pour définir les conditions de la prolongation du nucléaire en Belgique, Engie et le gouvernement ont fini par se mettre d'accord. Engie engagera les travaux de prolongation des réacteurs de Doel 4 et de Tihange 3, jugés indispensables à la sécurité d'approvisionnement de la Belgique, en échange d'un plafonnement à 15 milliards d'euros du montant imputable au groupe français pour financer le retraitement des déchets nucléaires de sa filiale Elecnobel. La nouvelle a ravi les investisseurs qui pointent régulièrement les risques associés à l'atome chez Engie. Le titre s'est apprécié de 4 %, à 15 euros. **» PAGE 18**

M 00240-630-F:6.00

ISSN0153.4831 T16®ANNÉ
NUMÉRO 23991 38 PAGE

Antilles-Réunion 4,50 €. Belgique 7,00 €. Espagne 4,90 €. Luxembourg 7,20 €. Maroc 42 DH. Suisse 11,60 FS. Tunisie 9 TND.

Paris • Aix-en-Provence • Bordeaux • Lyon • Metz • Lille • Toulouse

- Gestion de l'urgence
- Réorganisation RH
- Relance industrielle
- Retournement opérationnel
- Cash management
- Digitalisation accélérée



FINANCE & MARCHES

L'actionnariat salarié confirme sa bonne dynamique

ÉPARGNE

Alors que le partage de la valeur est au cœur des débats parlementaires, l'intérêt des Français pour l'actionnariat salarié continue de grimper.

Bastien Bouchaud

Bientôt tous actionnaires ? Alors que le Parlement s'est emparé en début de semaine du sujet du partage de la valeur en entreprise, l'actionnariat salarié confirme son dynamisme en France.

Tous les voyants sont au vert, avec davantage d'opérations, un intérêt accru des salariés pour les plans d'actionnariat dédiés et une hausse de la part du capital des grands groupes détenue par leurs salariés actionnaires, selon l'enquête annuelle menée par la Fédération française des associations d'actionnaires salariés et anciens salariés (FAS), en partenariat avec Alixio et Clifford Chance.

« Nous notons une très belle dynamique pour l'actionnariat salarié avec une forte hausse des opérations en 2022 », se félicite Olivier Paon, conseiller fédéral de la FAS. Au sein des entreprises du CAC 40, la progression est nette, avec une hausse de 0,2 point sur un an du taux de détention par les salariés dans l'indice, à 3,6 % à la fin 2022. Bouygues reste le champion incontesté, avec plus de 20 % de ses actions détenues par des salariés ou

d'anciens salariés.

Engouement partagé

L'engouement pour l'actionnariat salarié semble partagé au sein des entreprises. Elles sont de plus en plus nombreuses à réaliser des opérations chaque année.

Ainsi, 60 % des entreprises interrogées ont proposé un plan d'actionnariat salarié en 2022, contre moins de 50 % il y a deux ans. Signe que les entreprises trouvent leur compte dans ces opérations, elles cherchent de plus en plus à étendre ces offres à leurs filiales internationales, malgré des freins réglementaires encore importants dans certains pays comme l'Italie ou l'Espagne.

Les salariés apprécient également ces plans. Les taux de souscription, soit le pourcentage de salariés éligibles ayant participé à l'opération, ont encore augmenté l'an dernier. Près de deux entreprises sur trois affichent désormais des taux de souscription supérieurs à 50 %, soit 27 points de plus que l'an dernier. Et les montants investis par les salariés, hors abondement, sont également en hausse. Ils sont 63 % à avoir investi plus de 1.500 euros,

contre 45 % un an plus tôt.

« L'actionnaire salarié n'est pas juste un investisseur financier, il s'intéresse de près à la stratégie d'entreprise », souligne Olivier Paon. De fait, les salariés actionnaires sont représentés au conseil d'administration dès lors qu'ils détiennent plus de 3 % du capital.

Ces administrateurs salariés sont de plus en plus associés à la gouvernance de l'entreprise. 18 % d'entre eux sont membres du comité des rémunérations, le plus fréquent devant le comité d'audit et des risques (12 %) et le comité de stratégie (8 %). Le seuil de 3 % d'actionnariat salarié est néanmoins franchi par moins de la moitié des entreprises du CAC 40, selon la FAS.

Objectif lointain

Malgré ces bons chiffres, la FAS regrette le peu d'ambition de l'accord national interprofessionnel sur le partage de la valeur concernant l'actionnariat salarié. L'extension de l'intéressement et de la participation aux petites entreprises risque en effet d'être concurrencée par la prime « Macron », privilégiée par de nombreuses petites structures.

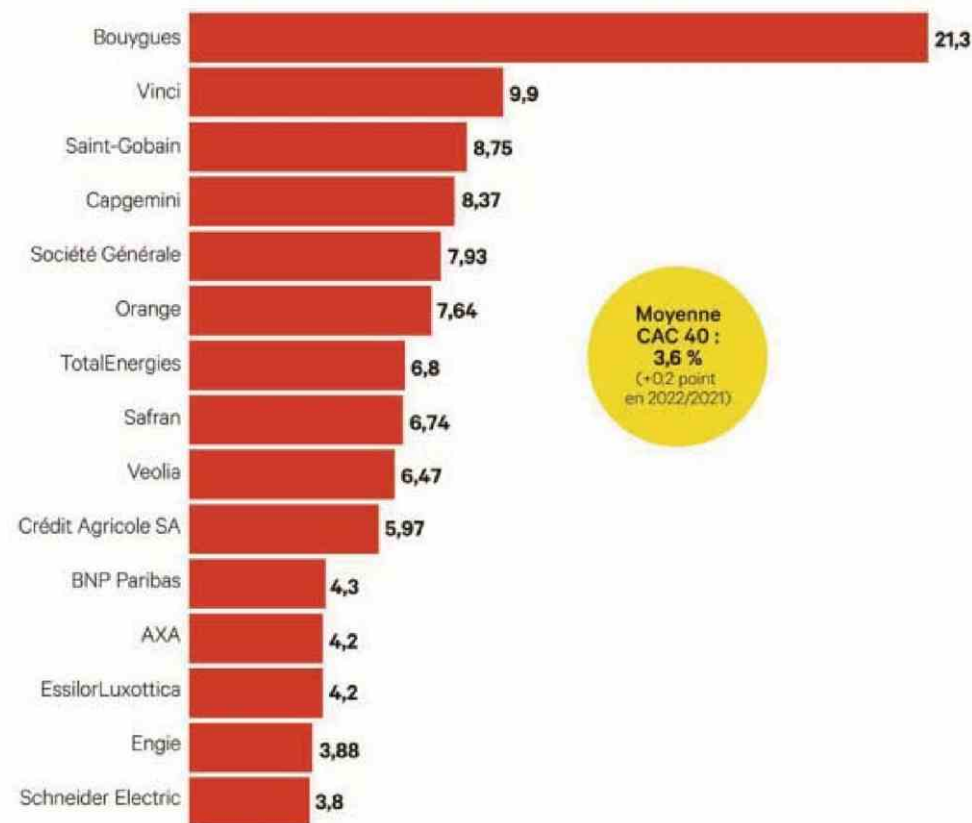


« Nous constatons avec regret que l'actionnariat salarié est le "parent pauvre" de la transposition de cet accord », insiste Loïc Desmouceaux, le président de la FAS, qui s'inquiète par ailleurs de la mise en application des nouveaux « plans de partage de la valorisation de l'entreprise ». Il évoque le risque d'une « utilisation préjudiciable » de ce dispositif qui « est de nature à permettre à des entreprises de substituer progressivement à leur actionnariat salarié un mécanisme permettant d'échapper à la mise en œuvre des droits d'un actionnaire ».

L'actionnariat salarié « est le moyen normal de faire profiter les salariés non seulement de la création annuelle de valeur, mais aussi de la valorisation de l'entreprise cotée ou non », rappelle Loïc Desmouceaux. Et en dépit de sa popularité croissante, son développement reste très loin de l'objectif fixé par le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, en 2019, de 10 % du capital des entreprises détenu par leurs salariés. ■

Les 15 sociétés du CAC 40 les plus détenues par leurs salariés

En %, à fin 2022



* LES ÉCHOS* / SOURCE : FAS AVEC SOCIÉTÉS

